

# CAHIER DES CHARGES

## Création et animation de modules de formations sur le confort d'été et l'adaptation du bâti existant au climat de demain

*Dans le cadre du programme « ADAPT BATI CONFORT »*

Le programme d'information du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), dénommé **«ADAPT' BATI CONFORT»**, porté par l'ADEME (en tant que porteur pilote) et par le CEREMA et le CSTB (en tant que porteurs associés) a pour objet de développer les connaissances et la diffusion des meilleures pratiques et solutions de rafraîchissement des bâtiments.

Il se décompose en 3 trois axes principaux :

- Faire émerger 50 opérations d'adaptation de bâtiments existants, mettant en œuvre des solutions passives et/ou des équipements de rafraîchissement efficaces, levant les contraintes d'installation et d'exploitation ;
- Suivre et évaluer ces projets dans la durée avec une méthode robuste et multicritères (confort, économies d'énergie, carbone, coût) ;
- **Transmettre largement, avec un objectif ambitieux de sensibilisation et de formation : former 500 collectivités, 3 000 acteurs (du bâtiment/de l'immobilier, de l'aménagement, etc.) et 300 prescripteurs (architectes, bureaux d'études, etc.)** ; communiquer largement toutes les informations et enseignements vers le grand public, les élus, la presse, en utilisant les réseaux sociaux, le site Plus Fraîche Ma ville, etc.

La déclinaison opérationnelle de ce programme est confiée à différents centres de ressources du Réseau Bâtiment Durable : EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie, Odéys, VAD.



## PARTIE 1 : LE COMMANDITAIRE ET CONTEXTE

### I- Présentation d'Envirobat Occitanie

Envirobat Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources du bâtiment et l'aménagement durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobat Occitanie accompagne l'évolution des pratiques et la montée en compétences des professionnels du secteur de l'aménagement, de la construction, de la rénovation et de l'exploitation durables au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale.

#### Missions

- Observer, capitaliser et diffuser pour encourager les bonnes pratiques
- Sensibiliser et (in)former pour faire évoluer les pratiques
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les professionnels
- Accompagner les acteurs et leurs projets de construction, rénovation et aménagement
- Valoriser l'exemplarité

### II- Présentation du projet de développement de modules de formation

Ensemble, EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie, Odéys, VAD coopèrent pour démocratiser la qualité environnementale dans le bâtiment et l'urbanisme (performance énergétique, santé, matériaux et réduction de l'empreinte carbone, etc.) et développer les compétences nécessaires à l'évolution des pratiques chez les professionnels de l'acte de bâtir, de rénover et d'aménager.

A cette fin, avec le soutien et en coopération avec l'ADEME, chaque centre de ressource régional propose une offre de formation visant à permettre aux professionnels de s'approprier les connaissances clés et développer des savoir-faire nécessaires à l'adaptation du bâti aux enjeux actuels et de demain.

Les formations se déroulent généralement dans un cadre interprofessionnel. Elles regroupent souvent des stagiaires issus d'organisations différentes (formation inter), mais peuvent être également organisées à la demande pour former les personnels d'une seule et même organisation (formation intra).

Elles consistent dans le partage d'expériences et de savoirs, la transmission de méthodes pertinentes pour aborder certaines questions complexes (ou nouvelles) ainsi qu'une attention portée à la transmission des pratiques et sources d'informations visant à rendre autonome les stagiaires dans leur travail et la poursuite de leur montée en compétences. Elles sont ouvertes à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement avec un accès préférentiel pour leurs adhérents.

Pour ses formations, EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie, Odéys, VAD souhaitent que les sessions intègrent les spécificités suivantes :

- Le contexte de chacune des régions où se tiennent les sessions de formations
- La transmission de pratiques opérationnelles, à travers des exercices et ateliers,
- Les retours d'expérience et la présentation de cas concrets.

Les fiches des formations seront consultables sur le site des partenaires du projet « ADAPT BATI CONFORT ». Une communication sur les réseaux sociaux, dans la presse spécialisée et lors d'événements professionnels pourra en être faite.



## Contacts

Pour toute question sur les actions de formation d'Envirobat Occitanie en général, vous pouvez contacter Laura ROUFFIGNAC, Coordinatrice du Pôle Bâti Existant – Rénovation ([lrouffignac@envirobat-oc.fr](mailto:lrouffignac@envirobat-oc.fr)) ou Agathe PEYRE, Responsable Formation ([apeyre@envirobat-oc.fr](mailto:apeyre@envirobat-oc.fr)).

Pour toute question sur les actions de formation d'EnvirobatBDM en général, vous pouvez contacter Nicolas Guignard, responsable du Centre de Formation EnvirobatBDM ([nguignard@envirobatbdm.eu](mailto:nguignard@envirobatbdm.eu)) ou Jérémie Joubert, chargé d'ingénierie pédagogique ([jjoubert@envirobatbdm.eu](mailto:jjoubert@envirobatbdm.eu)).

Pour toute question sur les actions d'Odéys, vous pouvez contacter : Estelle Musellec, animatrice réseau innovation et énergie ([e.musellec@odeys.fr](mailto:e.musellec@odeys.fr)).

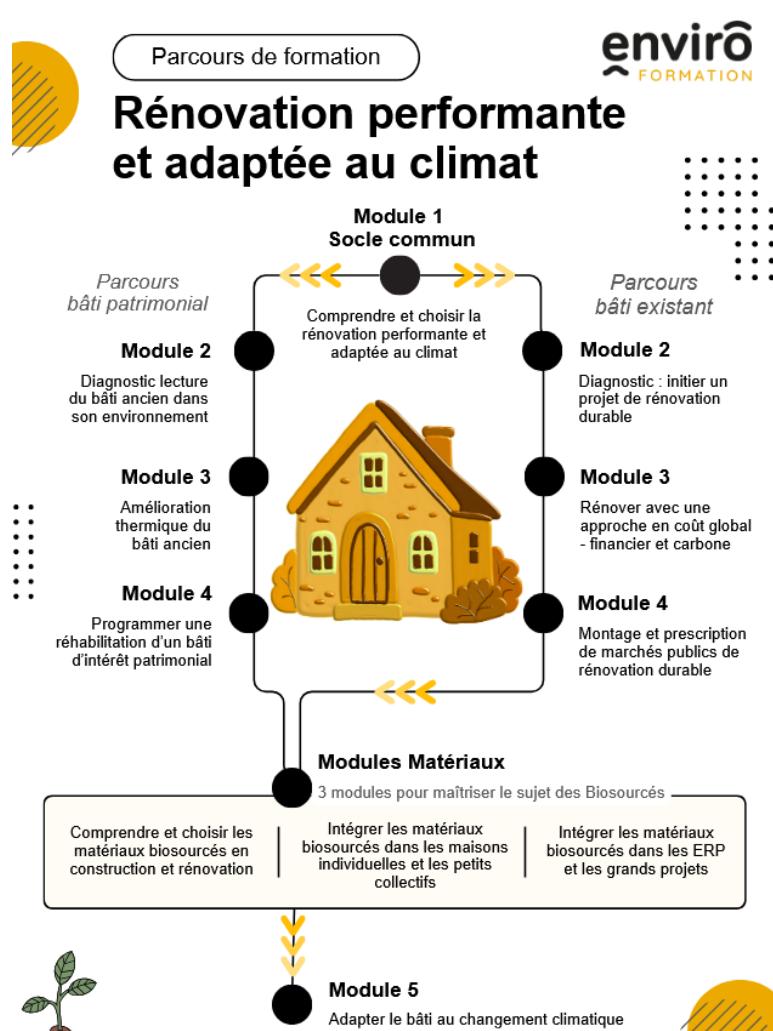
Pour toute question sur les actions de VAD, vous pouvez contacter : Véronique Dufour, directrice Ville & Aménagement Durable ([v.dufour@ville-amenagement-durable.org](mailto:v.dufour@ville-amenagement-durable.org)).

## PARTIE 2 : REALISATION DE PRESTATIONS DE FORMATION

### I- Contexte Occitanie

En 2026, Envirobat Occitanie lance un parcours de formation autour de la Rénovation Performante et Adaptée au Climat suite à un appel à formateurs entre septembre et novembre 2025.

Le présent appel à candidatures concerne le module 5 « Adapter le bâti au changement climatique ».



## II- CONDITIONS GENERALES

Il n'est pas attendu ici de programme définitif mais une ébauche d'objectifs et de scénarios pédagogiques. Il s'agit là d'une première étape de notre travail collaboratif qui servira de base aux discussions lors de l'élaboration des modules de formation.

Seuls les prestataires proposant les formations les plus intéressantes seront contactés pour poursuivre les discussions et essayer d'aboutir à un programme partagé et un titre de formation qui sera soumis ensuite à la validation de l'organisme de formation ainsi que de l'ADEME.

Le formateur doit être capable d'expliquer dans quel contexte s'inscrit sa formation et les choix effectués.

Les formations devront être prévues pour un groupe de 6 à 12 personnes.

Une session de formation est susceptible d'être reproduite en fonction de la demande : entre 1 et 4 sessions par an (inter ou intra), avec une première date de session fin mars 2026.

L'intervention sera formalisée par un contrat de sous-traitance sur 1 an.

Les sous-traitants s'engagent également à prendre connaissance et à signer le document « Bonnes pratiques commerciales » et à présenter l'organisme de formation un numéro de déclaration d'activité ou bien une preuve de la demande celui-ci dans les trois mois après la signature du contrat de sous-traitance pour l'intervention en formation (en annexe).

NB : Les formations proposées devront autant que possible s'appuyer sur des ressources documentaires ou audiovisuelles en ligne accessibles ainsi que sur les éléments disponibles dans la **mallette pédagogique « Faire face au risque de surchauffe dans les bâtiments »** proposée par l'ADEME.

## III- Prestation demandée

### Objet de la consultation

Avec le soutien de l'ADEME et dans le cadre du programme Adapt' Bâti Confort, les centres de ressources régionaux Ville et aménagement durable, EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie et Odéys souhaitent développer une **formation de sensibilisation de professionnels décideurs** sur les actions visant à améliorer le confort thermique « estival » dans le bâtiment en période chaude ou en cas de vagues de chaleur, notamment dans la perspective de multiplication et aggravation des épisodes caniculaires et des surchauffes estivales dans les années à venir.

Ces professionnels ne disposeront pas d'un haut niveau technique mais ils devront pouvoir suite à la formation :

- **Orienter les efforts internes** à leur organisme d'appartenance ou communiquer sur les bonnes pratiques afin d'améliorer la situation de leur bâti et le confort des occupants ;
- **Influencer la programmation** des projets de réhabilitation en intégrant des objectifs de prévention des surchauffes et d'adaptation des usages aux vagues de chaleur.

Cette formation doit permettre aux stagiaires de développer les savoirs et quelques compétences clés pour s'orienter vers des solutions pertinentes afin d'améliorer le confort et les ambiances en été dans le bâti et prévenir le risque de surchauffes, si possible en minimisant les impacts énergétiques et carbone.

Il s'agira d'une formation courte, réalisée respectivement dans chaque région par un.e formateur.rice sous l'égide du centre de ressources local et avec le soutien financier de l'ADEME.



Un format court d'une journée présentielles a été privilégié (7h en tout). Il vise à rendre accessible la formation tout en créant les conditions d'un temps fort de découverte et de montée en compétences.

Cette journée pourra éventuellement être complétée d'un webinaire (point à l'étude) pour développer des aspects complémentaires.

La présente consultation porte sur un seul lot :

Lot 1	Module 5 – Adapter le bâti au changement climatique pour un confort d'été	Création du module et animation des sessions de formation sur la programmation 2026-2027.
-------	---	---

Le(s) formateur(s) pourront faire une proposition individuelle ou en groupement sur une ou plusieurs thématiques / modules.

La réponse devra être établie selon le canevas demandé par EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie, Odéys et Ville et Aménagement Durable, voir Partie 3 « Fiche de remise offre ».

## Public visé

Le public ciblé appartient à la catégorie des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'aménagement, notamment : services techniques en maîtrise d'ouvrage ou experts du bâtiment, foncières et aménageurs, professionnels de l'immobilier, chargé·e·s d'opération, chef·fe de projet immobilier, etc. Il appartiendra au(x) formateur(s) d'indiquer si le module proposé convient pour le public identifié ou si cela nécessite une adaptation, un resserrement du public.

La formation sera prévue pour un groupe de 6 à 12 personnes.

## Prérequis

Les prérequis à la formation sont des conditions qu'il est demandé aux stagiaires de satisfaire afin de pouvoir accéder à la formation (niveau d'expérience, connaissances d'un domaine, maîtrise préalable de techniques, etc.). Le formateur devra indiquer si des prérequis supplémentaires sont nécessaires en plus de ceux indiqués dans chaque fiche projet de module. Ils seront validés en concertation avec l'ensemble des partenaires : VAD, EnvirobatBDM, Envirobat Occitanie, Odéys.

## Objectifs et contenus visés par la formation

Les objectifs visés par la mise en place des formations et que le(s) formateur(s) devront poursuivre ceux indiqués dans la fiche projet-module. Ces objectifs sont volontairement formulés de manière large et générale afin de permettre une déclinaison en objectifs pédagogiques plus précis par le formateur et une plus grande marge de manœuvre dans l'élaboration de son programme de formation (sous-thèmes, phases d'exercices, etc.). Ces objectifs peuvent faire l'objet d'une discussion *a posteriori* ou bien d'une réécriture par le formateur dans sa proposition si cela est expressément justifié par ailleurs.

## Déroulé et méthode pédagogique

Les grandes lignes d'un déroulé de la formation sont proposées dans la fiche descriptive du lot. Dans la fiche de remise d'offre, un déroulé plus précis pourra être développé par le ou la candidat.e avec autant de précisions que nécessaire pour soutenir son projet et démontrer de sa compétence en matière pédagogique. Un paragraphe complémentaire sur la méthode pédagogique ou l'approche pédagogique du candidat permettra de compléter ou préciser certains points du programme de formation proposé.



## Suivi et évaluation

Le formateur précisera dans son offre les modalités de suivi et d'évaluation mises en place pour les modules délivrés. Ces modalités doivent comprendre au moins un questionnaire de vérification de l'acquisition des connaissances clés à l'issue du module de formation ou, le cas échéant, une grille d'évaluation d'un exercice final accompagnée d'une correction. D'autres modalités d'évaluation peuvent être incluses : écriture d'un document, présentation orale, prise en mains réussie de logiciel ou étude d'un cas, entre autres.

De plus, les organismes de formation locaux organisateurs de la session de formation fourniront un questionnaire d'appréciation globale aux stagiaires. Les réponses à ce questionnaire seront transmises après chaque session de formation au formateur afin de permettre l'amélioration continue des modules.

## Tarifs

Les candidats rempliront la fiche de remise d'offres dans la cinquième partie du présent document.

Le tarif est composé d'une part liée à l'intervention en session de formation (tenue de la formation pour une session) et une seconde part liée au montage du module de formation ou à sa mise à jour. Ces deux parties doivent être distinguées dans la fiche de remise d'offre en annexe. Les frais de déplacement devront également être indiqués de manière séparée pour chacun des lieux de tenue de la formation prévues.

## Calendrier, lieux et durée

La formation fera partie intégrante du catalogue de formations proposé par Envirobat Occitanie ; elle pourra être reconduite plusieurs fois dans l'année et en fonction de la demande.

Le prestataire devra donc avoir la capacité de délivrer plusieurs sessions dans l'année.

Ces sessions de formations s'intègreront au parcours complet « Rénovation performante et adaptée au climat » et se dérouleront à partir de mars 2026. Elles seront réparties sur Toulouse (et environs) et Montpellier (et environs).

Les dates précises seront déterminées par accord entre le futur prestataire et l'organisme de formation régional où sera prévue la session de formation.

Le programme pédagogique du module devra être réparti sur une durée n'excédant pas 7 heures de formation (équivalentes à 1 journée). Les temps de visites et d'ateliers *in situ* devront être indiqués.

NB : Les modules peuvent être découpés en plusieurs séances dont la durée peut aller de 2 heures (dans le cas de séances en visio-conférences) à une journée complète (en présentiel par exemple).

## Références du(des) intervenant(s)

Le formateur apportera les justificatifs nécessaires démontrant sa compétence au niveau technique et éventuellement pédagogique.

La réponse au présent appel à candidature peut être faite en groupement de formateurs. Dans ce cas, il sera précisé les compétences de chacun et les justificatifs associés seront fournis. Il sera également précisé dans le programme quel formateur intervient, à quel moment et avec quel moyen.



## IV- FICHE PROJET-MODULE

Le formateur pourra proposer des compléments aux contenus des modules sous réserve qu'il l'indique clairement dans sa proposition et qu'il justifie sa proposition.

*NB : Une journée de formation est de 7h00 hors repas ; une demi-journée compte 3 heures 30 min.*

### **Lot 1 | Module de formation « Adaptation des bâtiments pour un confort thermique d'été »**

Face aux phénomènes de surchauffe du bâti, de plus en plus forts et fréquents, générateurs d'inconfort et de dommages divers, cette formation vise à :

- Comprendre les phénomènes en jeu, à l'échelle du bâti et du ressenti personnel
- Reconnaître, les facteurs et éléments de contexte à risques et défavorables
- Orienter, vers des solutions appropriées à court terme et des actions plus conséquentes, impliquant une maîtrise d'œuvre, sur le moyen et le long terme
- Convaincre pour agir, en développant un discours approprié envers diverses parties prenantes
- Initier et suivre un projet d'adaptation du bâti existant ou de rénovation globale.

Public :

- Professionnels de la maîtrise d'ouvrage (gestion ou maintenance du bâti, immobilier)
- Aménageurs, foncières

Prérequis :

- Connaissances générales du bâtiment et/ou d'une opération immobilière

Objectifs et contenus du module :

1. Prendre en compte les enjeux de l'adaptation du bâti existant pour un confort thermique d'été et en périodes chaudes
  - a) Comprendre les enjeux climatiques et leurs impacts sur le confort thermique d'été à l'intérieur des bâtiments
  - b) Comprendre les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de l'adaptation des bâtiments aux vagues de chaleur
  - c) Comprendre l'impact des vagues de chaleur sur la santé humaine
2. Savoir expliquer les bases du confort thermique estival à l'intérieur des bâtiments
  - a) Avoir des notions de qualités intrinsèques et contraintes des différentes typologies de bâtis existants (ancien, industrialisé, réglementé) et des principaux modes constructifs à travers l'histoire de l'architecture
  - b) Appliquer les obligations réglementaires de l'existant
  - c) Comprendre les principes fondamentaux du confort thermique dans le bâtiment
3. Connaitre et différencier les solutions techniques d'amélioration du confort thermique estival
  - a) Identifier les différentes causes possibles de surchauffe (enveloppe, stratégie de gestion, usage)
  - b) Décrire les stratégies concrètes de mises en œuvre des solutions (architecturales, équipements, eau, végétalisation, ...) dans une logique de frugalité et d'implication des usagers
  - c) Identifier les spécificités de mise en œuvre suivant les types d'usage (Logement, enseignement, petite enfance, EHPAD, bureaux)



4. Initier un projet d'adaptation du bâti existant et/ou de rénovation globale
  - a) Identifier les étapes clés, les points de vigilances et distinguer les rôles et responsabilités des différents acteurs (AMO, architectes, bureaux d'études, entreprises, exploitant, usagers, ..).
  - b) Avoir des notions de bilans économiques (investissement, exploitation et maintenance) et de coût carbone des différentes solutions
5. Suivre un projet d'adaptation du bâti existant et/ou de rénovation globale
  - a) Connaitre les principales exigences programmatiques pour l'amélioration du confort thermique estival mais aussi de performance, de frugalité (low tech / sobriété) et d'acceptabilité
  - b) Faire le lien avec les occupants, l'équipe en charge de l'exploitation, les usagers et les usages (concertation.) et proposer des indicateurs

Le module de formation devra contenir à minima les sous-modules suivants :

- Présentation des facteurs de confort et d'inconfort estival
- Présentation de solutions lowtech, basse-consommation et à faible impact
- Retour d'expérience sur des opérations de réhabilitation du bâti réussie dans une perspective de prévention du risque de surchauffe et d'accroissement du confort d'été
- Aborder la dimension économique de ce type de travaux (même très brièvement, ou de manière diluée au cours du module)

Modalités pédagogiques envisagées : Formation en présentiel.

Méthodes pédagogiques envisagées :

- Approche participative et pragmatique, s'appuyant sur les retours d'expérience et l'intelligence collective du groupe :
  - Exposés théoriques et présentation de retours d'expérience détaillés.
  - Ateliers et exercices, seul ou en petits groupes (idéalement 40% du temps de formation).
- Remise aux stagiaires des supports de présentation et d'une synthèse résumant les points clés ainsi que d'un exemple pour chaque document technique étudié (diagnostics, CCTP...).
- Utilisation de la mallette pédagogique « **Faire face au risque de surchauffe dans les bâtiments** » proposée par l'ADEME.

Nombre de jours de formation pressentis pour le module :

- Une journée entière ou deux demi-journées séparées.

Nombres de sessions estimées et lieux :

- Une ou deux sessions par an en inter-organismes. Lieux prévisionnels : Montpellier et Toulouse

Projet de déroulé proposé à titre indicatif

Pour cela nous proposons un déroulé suivant les grandes lignes suivantes :

Après un court rappel de quelques enjeux du changement climatique, des canicules et des surchauffes estivales, le module développera une base de connaissances sur les raisons et facteur de confort / inconfort, ainsi que sur le phénomène de surchauffe du bâti. Dans la perspective pratique, il s'agira également de permettre aux stagiaires de poser un pré-diagnostic simple et objectif, face à quelques situation-types, avant de poursuivre éventuellement.



Une présentation de solutions simples permettra de basculer sur le versant pro-actif de l'intervention en matière de prévention des surchauffes et d'amélioration du confort d'été. Il s'agira de privilégier autant que possible les solutions lowtech et des stratégies écologiques. Cette présentation pourra être complétée de retours d'expérience documentés, notamment dans le cadre du projet ABC, ou plus personnels. L'accent pourra être mis sur la présentation d'éléments objectifs (données chiffrées, témoignages).

La principale partie du module de formation portera sur les modalités d'actions (méthode, approche) dans trois cas de figure :

- *Avec peu de moyens ou en urgence, comment faire ? Méthode, par où commencer ?*
- *En temps normal, avec des moyens, quelles étapes pour la MOA ? Phases, rendus, acteurs.*
- *Avec les usagers, comment agir (convaincre, réagir, expliquer, écouter) ?*

Il est attendu que cette partie dure à minima 3h. Elle gagnera à être la plus pratique possible, et mobilisera les savoirs des parties précédentes dans une perspective d'action face à quelques situations réalistes. Elle pourra être complétée par la distribution de documents et ressources issues de la mallette pédagogique « Faire face au risque de surchauffe dans les bâtiments » proposée par l'ADEME ou bien par des modèles de document (cahier des charges, clauses, fiches types) préparées en coordination avec les organisateurs.

## V- Livrables (si retenu pour la sous-traitance)

- Un programme de formation détaillé :
  1. Prérequis
  2. Objectif(s) Pédagogique(s)
  3. Modalités pédagogiques (présentiel et/ou distanciel)
  4. Public concerné
  5. Contenu
  6. Méthodes et outils pédagogiques
  7. Suivi et évaluation
- Les supports pédagogiques
- Un tableau de corrélation entre les objectifs pédagogiques et le contenu de la formation, type déroulé pédagogique avec : titre de la séquence, objectifs pédagogiques, contenu, méthodes et techniques pédagogiques, modalité, durée, déroulé de la séquence, supports et outils, évaluation des acquis.
- Un outil d'évaluation des acquis : QCM, étude de cas, etc., rapide à corriger et lié explicitement aux objectifs pédagogiques.

La prestation de formation devra s'accompagner d'un suivi :

- Une veille technique, réglementaire et sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois
  1. Attestation d'actualisation des compétences à remplir tous les ans
- Une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de la prestation le cas échéant
- L'actualisation des ressources pédagogiques au fil des sessions
- L'évaluation / satisfaction (analyse et adaptation de la formation, processus d'amélioration)
- Les réunions préparatoires avec le référent pédagogique et la responsable de formation
- Les réunions de bilan avec la responsable de formation (référente qualité)



## PARTIE 3 - MODALITES POUR CANDIDATER

Le prestataire devra :

- Compléter le dossier de candidature joint au présent cahier des charges avec les pièces techniques et administratives à joindre

La sélection des candidats est effectuée par un comité composé de la responsable de formation, la coordinatrice du pôle connexe au sujet de la formation, et un membre du conseil d'administration d'Envirobat Occitanie.

La sélection s'effectuera selon une grille avec les critères ci-dessous :

Pré-requis :

- Justifier de compétences/connaissances sur le sujet de la formation visée
- Avoir déjà effectué une formation pour le compte d'un organisme de formation agréé ou justifier de compétences en tant que formateur
- Avoir un numéro de déclaration d'activité en tant que formateur auprès de la DREETS ou s'engager à se mettre en conformité en cas d'obtention du contrat de prestation

Critères de sélection :

- 50% prix (les offres à plus de 1300€ TTC / jour d'animation ne seront pas analysées)
- 20% qualité technique de l'offre
- 15% références et expériences dans le domaine et dans la formation
- 10% respect des délais
- 5% proximité géographique avec l'Occitanie

Envirobat Occitanie souhaite la construction d'un partenariat solide et opérationnel avec le formateur retenu. Ce dernier sera alors prestataire et devra respecter le règlement intérieur des formations d'Envirobat Occitanie, la démarche qualité dans le cadre de la certification Qualiopi et la charte graphique de l'association.

Un contrat cadre sera établi afin de fonctionner en marché à bon de commande.

Planning :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **Mercredi 7 janvier 2025 à 23h59** (tout dossier reçu en dehors de ces dates ne sera pas traité).
- La réponse du choix du prestataire sera donnée autant que possible le **jeudi 15 janvier 2026**
- **Dates prévues de début et fin du projet** : le projet débutera le **1<sup>er</sup> février 2026**. Le projet durera à minima 2 ans puis pourra être étendu selon les projets de subvention et les besoins recensés.

Contacts :

Les dossiers devront être envoyés à : Envirobat Occitanie - Site de Toulouse, 56 rue Benjamin Baillaud, 31500 Toulouse

Ou **par mail** à : [apeyre@envirobat-oc.fr](mailto:apeyre@envirobat-oc.fr)

Il est possible de poser ses questions par mail.

Responsables du projet :

- Agathe PEYRE, Responsable formation
- Laura ROUFFIGNAC, Coordinatrice du Pôle Bâti Existant – Rénovation

